

Les taxes locales augmentent

Sommé de prendre en charge le passé et d'assurer l'avenir, le conseil municipal a décidé d'augmenter le taux des taxes locales de 5 % et de diminuer les indemnités du maire et des six adjoints.

Réunis en mairie sous la présidence du maire Carla Lambour, les nouveaux élus ont vécu le baptême du feu à l'occasion de la séance de conseil municipal.

Premier point à l'ordre du jour, le rapport du compte de gestion de l'exercice 2013 présenté par l'adjoint aux finances Patrick Maisonneuve, n'a appelé ni observation ni réserve.

Le compte administratif du budget 2013 dressé par l'ancien premier magistrat Daniel Priscal s'établit en fonctionnement : en dépenses 1 515 912 €, en recettes 1 712 252 € dégageant un excédent de 196 340 €. Le résultat a été affecté en réserve à la section investissements.

Carla Lambour a rappelé que le taux d'imposition des trois taxes locales n'a subi aucune augmentation depuis une dizaine d'années. Pour envisager un programme d'équipements, elle a cepe-

nant demandé de majorer les taux de 5 %. La taxe habitation passe ainsi de 14,38 % à 15,10 %, le foncier bâti de 13,80 % à 14,49 % alors que le foncier non bâti reste inchangé à 68,46 %. S'ajoute à cette augmentation la revalorisation nationale des bases fixée à 0,9 %.

Majoration obligée

Le maire a ensuite présenté son premier budget « pour lequel il a fallu prendre en compte la situation financière laissée par la précédente municipalité. Le vote du budget constitue l'acte principal de notre collectivité qui ne laisse per-
sone indifférent. »

Le budget 2014 s'élève en recettes et en dépenses comme suit : fonctionnement 1 776 863 €, investissement : 1 472 447 €. « La marge des petites communes est relativement étroite, nous avons été dans l'obligation d'augmenter les impôts locaux de 5 %, a commenté

Carla Lambour, poursuivant : « Il faudra maîtriser nos dépenses pour dégager le remboursement de la dette ; la masse salariale représente 47 % de nos dépenses de fonctionnement. » « Mais pas question de ne rien faire, a-t-elle ajouté, nous devons respecter nos engagements. »

Un trottoir le long de la RD 17

Dans un premier temps, la municipalité procédera donc à la sécurité des piétons provenant du lotissement Le Pré Village en réalisant un trottoir le long de la RD 17. Autres priorités : la réparation de la toiture de la salle sportive, la réfection de certaines voiries, l'acquisition de mobilier scolaire à l'école Louis Pergaud. Tous ces projets coûtent très cher et seront discutés au sein du conseil municipal.

Après explications de Patrick Maisonneuve, on est passé au vote du budget

adopté par dix-sept voix pour, une abstention et cinq contre.

Le compte de gestion et le compte administratif assainissement dressé par l'ancien maire Daniel Priscal qui laisse un résultat de clôture de 136 281 € ont été adoptés de même que le budget assainissement 2014.

Les élus ont décidé de donner délégation au maire pour la durée du mandat et pour la totalité des attributions définies à l'article L.2122-22 du code des collectivités territoriales, et approuvé l'avenant du transfert à la société SR21 au marché concernant la requalification de la route de Hayange au 1^{er} janvier 2014.

Le 15 avril, le conseil municipal a fixé les indemnités du maire et des adjoints. A la demande des intéressés, il a été proposé de diminuer les indemnités mensuelles pour le maire de 12 % et pour les adjoints de 10 %, ce que les élus acceptent.